

Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 18 mars 2024, à la salle du Conseil, située au 285, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers:

Gaétan Fortier	Steve Leblanc
Benoît Couture	Rémi Beauchesne

Sont absents : Les conseillers Dominic Lapointe et Gilles Gauvreau

Assistent également à cette séance :

- M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

En début de séance, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2024-03-39 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier, faisant fonction de secrétaire:

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt et adoption du procès-verbal du 5 février 2024
4. Présentation des comptes
5. Liste des contrats 2023 – Dépôt à la table du conseil
6. Coop de Solidarité - Maintien des services à Ham-Nord - Demande d'aide financière équivalente au montant de taxes municipales 2024
7. Remerciements à Mme Nancy Brisson et son équipe (Fermeture du TAGA Resto-Bar)
8. Demande au MTMD – Diminution de la vitesse sur la Route 216 Ouest à proximité de la Grange Perdue
9. Congrès 2024 de l'ADMQ
10. Sablage et vernis du plancher du Centre Communautaire
11. Projet de réfection de la ventilation au bâtiment des eaux usées - **REPORTÉ**
12. Abat-poussière 2024

13. Entretien des plates-bandes municipales (2024-2025-2026) - **REPORTÉ**
14. Rapport annuel 2023 concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle
15. Projet d'étude de capacité résiduelle en eau usée – Accompagnement professionnel
16. Semaine québécoise de la déficience intellectuelle – du 17 au 23 mars 2024
17. Demande de partenariat– Défi de la Diagonale des fous inclusive- **REPORTÉ**
18. Correspondance
 - a) Lettre de remerciement reçue de la Sécurité Alimentaire de Victoriaville suite à la réception de la contribution financière de la municipalité ;
 - b) Invitation à la Consultation Populaire du 7 avril 2024 (Activité organisée par Forum Citoyen)
19. Période de questions
20. Clôture de séance

2024-03-40 Dépôt et adoption du procès-verbal du 5 février 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 soit adopté, le tout tel que rédigé et déposé.

2024-03-41 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 209,890.26\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

2024-03-42 Liste des contrats 2023 – Dépôt à la table du conseil

Le directeur général et greffier-trésorier dépose à la table du Conseil la Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2,000\$ avec un même contractant, passés au cours du dernier exercice financier complet précédent, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25,000\$. Cette liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant et l'objet du contrat (art. 961.4(2) du Code Municipal).

Le directeur général et greffier-trésorier mentionne également que cette liste sera publiée sur le site internet de la municipalité au www.ham-nord.ca

2024-03-43 COOP de Solidarité - Maintien des services à Ham-Nord - Demande d'aide financière équivalente au montant de taxes municipales 2024

IL EST PROPOSÉ PAR: **STEVE LEBLANC**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'ACCORDER une aide financière, en vertu de l'article 91.1 de la *Loi sur les Compétences municipales (LCM)*, d'un montant de 3,759.05\$ à la COOP de Solidarité - Maintien des services à Ham-Nord, ce montant représentant le remboursement en totalité du compte de taxes 2024 pour la propriété du 365, rue Principale.

2024-03-44 Remerciements à Mme Nancy Brisson et son équipe (Fermeture du TAGA Resto-Bar)

IL EST PROPOSÉ PAR: **GAÉTAN FORTIER**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité fasse parvenir une lettre de remerciements à Mme Nancy Brisson et à son équipe du TAGA Resto-Bar afin de souligner leur belle et grande implication dans notre communauté au cours de ses nombreuses années.

2024-03-45 Demande au MTMD – Diminution de la vitesse sur la Route 216 Ouest à proximité de la Grange Pardue

CONSIDÉRANT la problématique de sécurité liée au grand volume de circulation sur la Route 216 Ouest, volume principalement causé par la présence de la Ferme brassicole « La Grange Pardue » située au 261, Route 216 Ouest à Ham-Nord:

CONSIDÉRANT QUE l'accès à la Grange Pardue est située à proximité d'une courbe, réduisant ainsi considérablement la visibilité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée de la Grange Pardue est située à environ 1 km de l'intersection de la Route 161 /Route 216;

CONSIDÉRANT QUE la diminution de la vitesse à 70 Km/h sur une portion d'environ 2 km de la route (à partir de l'intersection de la Route 161 jusqu'à environ 1 km dépassé l'entrée de la Grange Pardue) permettrait grandement d'améliorer la sécurité ;

CONSIDÉRANT la demande reçue le 13 mars 2024 de la part de la Grange Pardue et se lisant comme suit :

Bonjour,

Depuis l'ouverture de La Grange Pardue en 2019, le trafic sur la route 216 O entre l'intersection de la Route 161 et notre entreprise a considérablement augmenté. En

2023, ce sont plus de 70 000 visiteurs, 35 employés hebdomadaires et une vingtaine de fournisseurs qui empruntent cette route.

Nous estimons donc à plus de 100 000 entrées et sorties de notre chemin d'accès par année. Lors des grosses journées d'affluence durant la période estivale, ce sont plus de 1000 entrées et sorties concentrées entre 11h et 17h qui sont effectuées. Il peut y avoir plus de 4 véhicules qui sont immobiles et qui attendent pour tourner dans notre chemin d'accès.

De plus, le fait nous soyons localisés dans une courbe vient également augmenter le risque de collision pour nos visiteurs. Chaque jour, nous avons des camions de livraison 53' qui utilisent notre chemin d'accès ce qui ajoute aux risques de collision à cause de la vitesse de leur manoeuvre et de l'espace qu'ils doivent utiliser pour tourner chez nous.

Suite à différentes plaintes de clients et un accrochage survenu en février 2024, nous demandons donc que la limite de vitesse soit de 70km/h à partir de l'intersection de la route 161 et de la route 216 Ouest jusqu'après la courbe en direction du village de St-Adrien, soit une distance d'environ 2 km.

La réduction de la vitesse sur ce tronçon est primordiale pour la sécurité des milliers de visiteurs que nous accueillons chaque année. Et il serait très dommage qu'un accident grave survienne alors que nous sommes conscients de la problématique actuelle.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Nos salutations les plus distinguées.

Philippe Langlois, La Grange Pardue

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire appuyer la demande de la Ferme brassicole « La Grange Pardue » puisque la sécurité routière est une priorité pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER au Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de venir évaluer la situation de la problématique de l'entrée de la Ferme brassicole « La Grange Pardue » située au 261, Route 216 Ouest, et ce, afin d'améliorer au maximum la sécurité routière des différents usagers à cet endroit :

DE DEMANDER au Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de prendre connaissance de la demande formulée (problématique expliquée et décrite par le propriétaire dans la lettre du 13 mars 2024) et de considérer très sérieusement la suggestion soumise d'une baisse de vitesse à 70 km/h sur une portion d'environ 2 km à partir de l'intersection de la Route 161 / Route 216;

DE DEMANDER au Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de prendre contact avec la Ferme brassicole « La Grange Pardue » afin de pouvoir recueillir un maximum d'informations pertinentes sur la situation et ainsi être en mesure d'apporter les correctifs requis en concertation avec le propriétaire;

DE MENTIONNER au Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) que la municipalité du Canton de Ham-Nord désire travailler en concertation avec lui et le demandeur dans ce dossier;

DE TRANSMETTRE une copie de la résolution et des différents documents au Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD ainsi qu'à la Ferme brassicole « La Grange Pardue ».

2024-03-46 **Congrès 2024 de l'ADMQ**

IL EST PROPOSÉ PAR: GAÉTAN FORTIER
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'AUTORISER le directeur général à assister et participer au congrès 2024 de l'ADMQ (Association des Directeurs Municipaux du Québec) qui aura lieu du 12 au 14 juin 2024 à Québec et de défrayer les coûts liés à cette formation (frais de déplacement, hébergement, repas, inscription etc).

2024-03-47 **Sablage et vernis du plancher du Centre Communautaire**

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise **Bois-Francis LSM Roberge** au montant de 5,301\$ plus taxes (excluant les réparations si requises) pour le sablage et vernissage (3 couches de vernis commercial + 1 sealer) du plancher du Centre Communautaire, travaux qui nécessiteront une pause complète des activités durant une période de 10 à 14 jours.

2024-03-48 **Proposition pour Abat-poussière 2024**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions à 2 entrepreneurs relativement à la fourniture de 80,000 litres d'abat-poussière liquide de Chlorure de Calcium 35% ;

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'OCTROYER le contrat d'achat et d'épandage d'abat-poussière, pour l'année 2024, à la compagnie SOMAVRAC C.C. pour 80,000 litres de Chlorure de Calcium 35% au prix de 0.4045\$/litre représentant un total de 32,360 \$ plus taxes.

Résultats des soumissions :

- SOMAVRAC C.C. 32,360 \$ plus tx (0.4045\$/litre)
- Entreprises Bourget 34,312 \$ plus tx (0.4289\$/litre)

2024-03-49 **Dépôt – Rapport annuel 2023 concernant l’application du règlement sur la gestion contractuelle**

Conformément à l’article 938.1.2 du *Code municipal*, le directeur général et greffier-trésorier dépose à la table du Conseil le rapport annuel 2023 concernant l’application du Règlement sur la gestion contractuelle.

Le directeur général et greffier-trésorier mentionne également que ce rapport sera publié sur le site internet de la municipalité au www.ham-nord.ca

2024-03-50 **Projet d’étude de capacité résiduelle en eau usée – Accompagnement professionnel**

CONSIDÉRANT l’offre de services professionnels de la firme Techni-Consultant inc. en date du 24 janvier 2024 pour l’accompagnement durant le projet d’étude de capacité résiduelle en eau usée au niveau de la production d’un devis professionnel (pour demande de prix à une firme en ingénierie) ainsi qu’un accompagnement durant le mandat avec la firme ;

CONSIDÉRANT QUE cet accompagnement peut être admissible dans le *Programme de retour de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ)*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC
et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité accepte l’offre de services professionnels d’accompagnement de la firme Techni-Consultant inc. au coût de 4,990 \$ plus les taxes applicables.

2024-03-51 **36^e Édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle**

CONSIDÉRANT QU’au Québec, de nombreux citoyens et citoyennes vivent avec une déficience intellectuelle les rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités de tous les jours ;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité a à cœur l’inclusion et la participation des personnes vivant avec une déficience intellectuelle dans toutes les sphères de notre communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la 36^e édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle vise à appeler l’ensemble de la population à faire preuve de solidarité envers les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et leur famille ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens et favoriser l’établissement d’une société plus inclusive ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord proclame la semaine du 17 au 23 mars 2024, *Semaine québécoise de la déficience intellectuelle* et invite la population à s’y impliquer, autant durant cette semaine que durant toute l’année.

Correspondance : À cette assemblée, il a été fait mention :

1. D’une lettre de remerciement reçue de la Sécurité Alimentaire de Victoriaville suite à la réception de la contribution financière de la municipalité ;
2. De l’invitation à la Consultation Populaire du 7 avril 2024 (Activité organisée par Forum Citoyen).

Période de questions :

Lors de la période de questions, les sujets suivants ont été discutés :

- 1- D’une résidente présente à l’assemblée désirant souligner, dans le cadre de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle, la présence et le cheminement remarquable depuis plusieurs années de M. Carl Painchaud aux cours de l’école de karaté kenpo de Ham-Nord. Il est de plus mentionné la belle implication et la participation à titre de bénévole de M. Painchaud à de nombreuses activités municipales et communautaires, faisant de lui un bénévole hors pair pour notre communauté.

Le maire lève l’assemblée à 20h20.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.